

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du lundi 12 juin 2023.

L'an deux mil vingt-trois et à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M. BROCH Gilbert, M. CHARLES Christian, Mme CLÉMENT Patricia, Mme GARCIA Sandra, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine, M. ROUSSEAU Philippe .

Absents : Mme GILLES Céline, pouvoir à Mme GARCIA Sandra.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme GARCIA Sandra.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril est adopté à l'unanimité.

I) DEVIS POUR EXTENSION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE CHEMIN DES ECRYNIÈRES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entre-prise DEMONGEOT pour l'extension du réseau téléphonique chemin des Ecrynières pour un montant total HT de 2 964.27 euros soit un montant total TTC de 3557,12 euros.

II) DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder à la décision modificative numéro 1 tel qu'il suit :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 23. Compte 238 = 4 700 €

Chapitre 21. Compte 2132 : - 3 900 €

Compte 2188 : - 800 €

Compte 2151 : - 4 200 €

Dépenses : Chapitre 041. Compte 2151 = 4 200 €

Recettes : Chapitre 041. Compte 238 = 4 200 €

III) DEVIS POUR ASSURANCES DE LA COMMUNE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de changer de compagnie d'assurances et de confier l'ensemble de ses contrats à la compagnie GROUPAMA.

IV) ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE PORTÉE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition d'une débroussailleuse portée « légère » de marque ECHO auprès de l'entreprise RBG MOTO- CULTURE à Semur pour un montant HT de 425.00 euros soit un montant total TTC de 510.00 euros.

Informations diverses :

- **SUNTI** : la première réunion du **comité de pilotage** relatif au projet de construction du parc photovoltaïque s'est tenue en mairie le 6 juin.

- **Logement communal de Ménetreux** (rez-de-chaussée) : l'actuelle locataire a donné son préavis de départ pour le 1^{er} juillet. M. BROCH Gilbert, adjoint au maire, s'est chargé de publier une annonce et va assurer les visites des postulants.

- L'**achat de parcelles** à Madame Camille PAULVE a été acté le 26 mai.

- Les **travaux de voirie** à Millery sont terminés. Ceux prévus à Chevigny débiteront prochainement.

- **Entretien de la commune** : depuis le début de l'année, la CCTA n'ayant pas autorisé M. EMONET à reprendre son travail à temps partiel sur Millery avant juin, M. SIRDEY s'est retrouvé seul à accomplir l'ensemble des tâches qui, pour certaines (et bien que des élus aient participé à ces travaux), ont pris du retard.

- **Fête nationale** : les festivités se tiendront le vendredi 14 juillet à partir de midi. Un bulletin d'information et d'inscriptions sera prochainement distribué dans les boîtes à lettres.

Séance levée à 22h30.

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. www.millery21.fr